

Pré – qualification de système

Le CSTB atteste que les systèmes de volets roulants Monobloc ci-dessous ont fait l'objet d'une évaluation du dossier technique dans le cadre d'une demande de Pré – qualification à la certification NF FERMETURES (NF 202).

Cette Pré – Qualification délivrée au gammiste, ne préjuge pas de l'attribution de la certification NF Fermetures pour le fabricant.

Elle permet au demandeur utilisant le système complet ou partiel, de déposer au CSTB une demande de certification NF FERMETURES sur la base de cette Pré – qualification selon les configurations techniques et les performances décrites dans les documents cités ci-dessous.

Le demandeur a aussi la possibilité de compléter ce dossier avec d'autres constituants, alors ces modifications feront l'objet de justifications complémentaires.

Société	Système de fermeture	Décision
SOPROFEN Z.A. Le Bosquet BP 23 FR-67580 MERTZWILLER	Système de Volet Roulant Monobloc « CHRONO VX – CHRONO VX Réno – CHRONO C – CX - CRX »	Décision n° 252-02
SPPF 15, rue de Tours BP 43 FR-49300 CHOLET	Système de Volet Roulant Monobloc « THERMOBLOC »	Décision n° 267-95
	Système de Volet Roulant pour coffre Demi- linteau « OPTIBLOC »	Décision n° 267-101
REHAU S.A Zone Industrielle FR-57343 MORHANGE	Système de Volet Roulant Monobloc « REHAU S 762 2 Plus »	Attestation de pré-qualification du 23 mars 2018